



**ASSOCIATION  
LES JOYEUX MIRAUDS**

<p>Chez M. Pascal ROGER 8 RUE FLANDRES DUNKERQUE 1940 APPT. 2503 28300 MAINVILLIERS Tel : 06 12 90 31 05 Courriel : <a href="mailto:lesjoyeuxmirauds@gmail.com">lesjoyeuxmirauds@gmail.com</a> Site web : <a href="http://www.lesjoyeuxmirauds.fr">www.lesjoyeuxmirauds.fr</a> Page Facebook : <a href="https://www.facebook.com/lesjoyeuxmirauds/">https://www.facebook.com/lesjoyeuxmirauds/</a></p>		
--	--	--

Mainvilliers, le 16 juillet 2022

Mesdames, Messieurs, Chères Adhérentes, Chers Adhérents,

L'Association Les Joyeux Mirauds a le plaisir de vous proposer un week-end autour de son Assemblée Générale Ordinaire qui cette année aura lieu à Toulouse du vendredi 30 septembre au dimanche 2 octobre 2022.

Toulouse possède un riche patrimoine remontant aux origines romaines. Elle est aussi installée de plain-pied dans la modernité, comme en témoigne son titre de premier centre aéronautique européen. Hôtels particuliers de l'âge d'or du pastel (plante cultivée au XVIème siècle pour son pigment bleu), édifices religieux aux décors de brique et de pierre, riches collections de musées situés dans des monuments remarquables ou dans des sites industriels aujourd'hui reconvertis : de lieux en lieux, étonnez-vous au gré de ses rues et de ses monuments, la ville rose vous dévoile son histoire et tous ses charmes. Le soir, d'habiles éclairages donnent un nouveau visage aux façades, au fleuve Garonne et aux monuments de la ville.

Vous serez hébergés au Grand Hôtel d'Orléans, la Ripaille, situé au 72 rue Bayard, 31000 TOULOUSE. Vous serez en chambres doubles, twins ou individuelles qui se veulent être toutes équipées de sanitaires complets. Le linge de toilette est fourni et les lits seront déjà faits lors de votre arrivée. Tous les dîners et le déjeuner du dimanche « servis à l'assiette » seront pris au restaurant La Ripaille à proximité de cet établissement.

**Le programme des réjouissances de votre week-end**

**VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022**

- Vous avez rendez-vous avant 20 heures à la gare de Toulouse Matabiot au point d'information (accueil PMR) ;
- Vous vous rendez à pied à votre hôtel situé en face de la gare SNCF et après avoir pris possession de vos quartiers, vous prendrez un excellent dîner au restaurant « La Ripaille » à

proximité. Selon les conditions, nous tenterons de faire en sorte que chacun puisse se présenter à l'ensemble du groupe pour que vous puissiez mettre une voix sur un nom ou sur un visage !

- Soirée libre.

#### SAMEDI 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2022

- Après avoir pris des forces pour la matinée, vous partirez toute la journée, tout d'abord pour visiter l'Envol des Pionniers et l'après-midi, vous découvrirez avec une guide conférencière la ville de Toulouse.

Le matin, vous ferez une immersion dans le monde de l'aéropostal. L'Envol des Pionniers est l'espace muséographique dédié à la mémoire de l'Aéropostale. Avec la Halle de La Machine et les Jardins de la ligne, il est l'un des piliers du pôle culturel de la Piste des Géants, construit autour de la piste mythique de Montaudran à Toulouse. Ensuite, vous irez déjeuner au restaurant.

- L'après-midi, vous reviendrez au centre ville de Toulouse pour la découvrir. Notre guide conférencière propose de mettre tous vos sens en éveil ! La règle du jeu est simple et fait appel à vos sensations et émotions : goûter un produit
- typiquement toulousain, écouter l'ambiance de rue, sentir les parfums, toucher des matériaux.
- Osez-vous sentir et ressentir Toulouse autrement ?
- 
- ✚ Retour à l'hôtel pour dîner au restaurant « La Ripaille » afin de découvrir d'autres saveurs et plats traditionnels.
- Soirée libre.

**Sachez que ce programme est susceptible de subir de légères modifications selon les conditions climatiques, disponibilités des prestataires et autres circonstances indépendantes de la volonté de l'Association Les Joyeux Mirauds. Toutefois, les prestations seront remplacées par d'autres de niveau ou d'intérêt égal.**

**Pour cette manifestation, si le nombre de vacanciers déficients visuels ou d'accompagnateurs « encadrants » valides est insuffisant, et ou en raison de la pandémie de la Covid-19 les déplacements doivent être restreints par arrêté ministériel, l'Association Les Joyeux Mirauds se donne le droit de l'annuler sans préavis à compter de la date de clôture des inscriptions. L'ensemble des participants en sera immédiatement informé et remboursé selon les conditions de vente ou particulières des prestataires.**

#### DIMANCHE 2 OCTOBRE 2022

- ✚ A partir de 9h, l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire biennale de l'Association se tiendra dans une salle de séminaire de l'hôtel.
- ✚ A l'issue de cette réunion, vous irez prendre un excellent déjeuner au restaurant « La Ripaille ». Vous serez à la gare SNCF vers 15h30, l'heure à laquelle vous devrez prévoir votre retour (attente Accès plus comprise) !

En ce qui concerne l'Assemblée Générale Ordinaire qui se déroulera lors de ce week-end et conformément aux statuts et au règlement intérieur qui régissent l'Association Les Joyeux Mirauds, les personnes à jour de cotisation recevront avant le 2 septembre 2022, une convocation pour l'Assemblée Générale Ordinaire avec l'ordre du jour, un bon pour pouvoir concernant les prises de décisions lors de la séance, le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 2020, les rapports d'activités 2020/2021 et une lettre d'informations. Les personnes désireuses de voter doivent donc s'acquitter de la cotisation annuelle de 30,00€ minimum. De ce fait, Merci de nous envoyer en même temps que votre inscription et votre premier acompte, un chèque séparé du montant cité ci-dessus qui

constituera votre adhésion 2022. En effet, nous vous rappelons que si vous participez à une manifestation / activité avec Les Joyeux Mirauds, l'adhésion à l'Association est obligatoire. Celle-ci vous permet de bénéficier d'une assurance dans le cadre de nos activités et d'une assistance en cas de rapatriement.

Pour votre information, les débats seront retransmis en simultané en webinaire sur Zoom ; ce qui fait que vous soyez présent physiquement ou de chez vous, vous pourrez participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Les Joyeux Mirauds. Toutefois, de chez vous, si vous souhaitez prendre part aux divers votes durant la séance, il vous sera demandé de remplir un formulaire d'inscription en ligne.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter l'association au 06 12 90 31 05 ou par courriel : [lesjoyeuxmirauds@gmail.com](mailto:lesjoyeuxmirauds@gmail.com)

Les tarifs pour le week-end sont les suivants :

- ✚ 230,00€ pour les personnes non ou malvoyantes s'inscrivant sur tout le week-end ;
- ✚ 180,00€ pour les personnes voyantes accompagnatrices s'inscrivant sur tout le week-end ;
- ✚ Un supplément de 80,00€ sera demandé pour les personnes désireuses d'une chambre individuelle en nombre limité qui seront attribuées aux premiers demandeurs.)
- ✚ 30,00€ pour toute personne désireuse de participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, à l'apéritif, au repas du dimanche midi.

Ce tarif comprend :

- ✚ 2 nuits en chambre double ou twin avec petits déjeuners ;
- ✚ Les repas : Du dîner vendredi 21 au déjeuner du dimanche 23 janvier 2022 boissons incluses, (un quart de vin et ou de l'eau minérale / eau gazeuse ou jus de fruits ou soda et café ou thé) ;
- ✚ Les visites avec guide touristique ;
- ✚ La réunion pour l'Assemblées Générale Ordinaire.

Ce tarif ne comprend pas :

- ✚ Le mode d'acheminement aller-retour de votre domicile à la gare SNCF de Toulouse Matabiot quel qu'il soit ;
- ✚ La chambre individuelle ;
- ✚ Les dépenses personnelles telles que les consommations supplémentaires dans les divers bars et restaurants hormis celles prévues lors des menus ;
- ✚ Les communications téléphoniques passées de la chambre de l'hôtel ;
- ✚ Les frais de déplacements entre le lieu de regroupement et d'hébergement en dehors des horaires d'arrivée et de retour prévus dans le programme de votre week-end.

Un tarif personnalisé sera proposé pour les sympathisants de la région Occitanie qui participeraient à un repas ou une activité du week-end.

Pour des questions logistiques, la date limite d'inscription est fixée au 20 septembre 2022. Néanmoins, compte tenu du succès de nos activités, nous vous conseillons vivement de ne pas attendre le dernier moment et de réserver votre place le plus rapidement possible en remplissant le formulaire d'inscription en ligne selon votre situation à l'adresse :

<https://lesjoyeuxmirauds.fr/acces-aux-formulaires-dinscriptions/> et en nous versant un acompte de 30 % de la totalité de votre séjour, ce qui vous permettra d'étaler le paiement de celui-ci en plusieurs fois. Le solde doit être impérativement réglé avant le 25 septembre 2022 au plus tard. Si un acompte était perçu ou reçu sans le formulaire d'inscription correspondant et vice versa, le participant se verra seulement préinscrit durant deux semaines et les paiements conservés mais non encaissés jusqu'à ce que son inscription soit finalisée. Passée cette période et après l'en avoir averti, la place sera libérée et les paiements restitués ou chèques détruits.

Vous pouvez payer par chèque libeller à l'ordre des Joyeux Mirauds à envoyer à l'adresse mentionnée en en-tête, par virement bancaire dont les coordonnées vous seront communiquées sur simple demande.

« Afin d'éviter une confirmation d'inscription différée, il vous est recommandé de nous faire parvenir une copie de l'ordre de virement par tout moyens de communications connus à ce jour. »

En cas d'annulation de votre participation à cette manifestation organisée par Les joyeux Mirauds, seules les conditions notifiées dans le paragraphe (D : Retenue financière) du règlement intérieur de l'association seront prises en compte. En plus de l'assurance actuellement en vigueur qui couvre tous les adhérents durant les activités / manifestations, l'Association Les Joyeux Mirauds souscrit une assurance complémentaire d'annulation et multirisques uniquement pour celles hors de la France Métropolitaine. Il est donc conseillé à chaque participant d'en souscrire une en complément pour chacune des activités / manifestations que l'Association organise sur notre territoire.

#### **Échéancier d'annulation pour les personnes déficientes visuelles et accompagnateurs :**

- De 60 à 31 jours du départ 20% du tarif total ;
- De 30 à 21 jours du départ 50% du tarif total ;
- De 20 à 7 jours du départ 80% du tarif total ;
- À moins de 7 jours du départ 100% du tarif total.

Pour participer à toutes les activités / manifestations de l'Association Les Joyeux Mirauds, il convient d'être âgé de dix-huit ans révolus et être à jour de sa cotisation annuelle.

Chaque participant doit obligatoirement être totalement autonome en ce qui concerne l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne. Ce qui veut dire qu'il doit savoir pourvoir à son hygiène corporelle, savoir s'habiller, savoir se coucher, se lever, manger proprement, savoir gérer ses denrées alimentaires une fois servies, savoir prendre un traitement médical, gérer son argent de poche et le tout, totalement seul car l'Association n'a pas le personnel médico-social professionnel approprié pour lui apporter un encadrement spécifique. Aussi, chacun doit être en capacité physique de participer à toutes les activités proposées. En revanche, le rôle de l'Association est de pourvoir à l'autonomie de chaque participant en situation d'handicap visuel pour tous ses déplacements que ce soit lors des activités organisées par l'Association ou dans les lieux de villégiature et de lui apporter l'aide nécessaire pour favoriser son orientation.

Nota : Sachant que l'Association ne dispose pas des structures adaptées pour accueillir les handicaps autres que la déficience visuelle, il nous est difficile de prendre en charge les handicaps moteurs, psychiques, intellectuels, surdité profonde « communiquant par la langue des signes » et autres nécessitant l'aide permanente d'une tierce personne / auxiliaire de vie. Pour les personnes ayant ces types de handicaps mais ne nécessitant pas l'assistance de ces professionnels, seule la décision en revient aux instances dirigeantes de l'Association de les accepter ou non après un entretien préalable.

Nota : Pour des questions de responsabilités et parce qu'il ne nous est plus possible d'administrer quel que soit le médicament, nous vous préconisons de mettre dans vos bagages un nécessaire de pharmacie. (Maux de transports, anti inflammatoire, anti-diarrhées, anti-vomissements, désinfectants, pansements, ETC. Par ailleurs, nous vous rappelons que vous devez être totalement autonomes pour gérer votre traitement médical. Dans le cas contraire, l'Association Les Joyeux Mirauds ne prend pas en charge la distribution de médicament et de ce fait, seuls des professionnels de santé peuvent accomplir ces actes médicaux. Vous devrez vous acquitter de leurs honoraires entièrement à votre charge. Dans ce cas, n'oubliez pas les documents s'y afférant. « Carte vitale, prescription médicale ETC. ». L'organisation de vos soins étant totalement sous votre responsabilité, merci d'informer l'organisateur de votre manifestation des horaires de passages des professionnels de santé.

#### **Protocole sanitaire**

En cette période d'augmentation des cas de Covid-19, l'ensemble des adhérents de l'association Les Joyeux Mirauds se doivent de respecter les règles sanitaires en vigueur dans les lieux d'hébergements, les lieux touristiques, les restaurants, les transports en communs et autres...

A avoir impérativement dans vos bagages :

- Une quantité suffisante de masques chirurgicaux jetables pour la durée de cette manifestation (à raison de deux à trois minimums par jours) ;
- Pour celles et ceux qui le souhaitent, nous préconisons l'utilisation de gants jetables dans le cas où des objets seraient à toucher lors des visites touristiques ;
- Des sachets hermétiques de manière à stocker les masques et gants usagés en attendant de les jeter dans une poubelle ;
- Un flacon de gel hydroalcoolique qui pourra être rempli par l'association.

Le port du masque sera recommandé à l'intérieur de l'hôtel où le groupe sera hébergé, mais également, en cas de sortie, dans les magasins et les transports, et, plus généralement, dans tous les lieux fermés.

Le retrait du masque sera possible si le respect des préconisations relatives aux mesures barrières est réalisable. Idem lors de la prise des repas du groupe.

En rapport avec le handicap des participants déficients visuels, les accompagnateurs « encadrants » valides chargés de les guider lors des activités ou pour les aider à l'orientation dans leur lieu de villégiature ne pourrons pas respecter cette distanciation physique. C'est pourquoi, s'ils le souhaitent, l'association leur proposera des Manchettes jetables en Polyéthylène de manière à limiter le contact physique direct.

En cas d'une hausse de température corporelle, de symptôme ressenti par un participant déficient visuel ou un accompagnateur, l'association fera appel à un médecin généraliste de manière à établir un diagnostic et d'envisager au besoin un rapatriement sanitaire.

Le participant serait invité, conformément aux consignes gouvernementales, à se placer en quarantaine pendant 72 heures, puis à effectuer un test covid. En cas de résultat négatif, l'adhérent reprendrait sa place auprès du groupe. En cas de résultat positif, l'association envisagera la solution du rapatriement de la personne concernée.

La même procédure serait mise en œuvre en cas de symptôme ressenti par un accompagnateur « encadrant » valide, sans que la continuité de la manifestation ne soit remise en cause.

Au-delà de trois personnes contaminées, le responsable devra mettre un terme à la manifestation séance tenante et s'occuper du rapatriement individualisé de l'ensemble des participants.

Pour pouvoir organiser au mieux nos activités et pour vous assurer un niveau de sécurité et de confort optimal durant tous vos déplacements, ne perdez pas à l'esprit que nous avons besoin de personnes valides. Merci à tous de contribuer activement à la recherche de personnes sympas pour vous accompagner et surtout désireuses de lier l'utile à l'agréable en passant d'excellents moments avec un public autre de ce qu'ils côtoient habituellement, car il vous faut bien savoir que si vous n'avez pas d'accompagnateurs pour ce week-end, cette manifestation ne pourra avoir lieu ! Cette tâche est bien l'affaire de tous les adhérents des Joyeux Mirauds. Aucune expérience dans le domaine du handicap visuel n'est demandée. Seuls, l'altruisme, l'esprit d'initiative et la bonne humeur sont les qualités requises.

Par ailleurs, afin de faciliter le trajet de vos accompagnateurs, Il vous est demandé de prendre systématiquement un billet guide SNCF pour une personne voyante et non pour un déficient visuel. Nous insistons très lourdement sur ce fait car le voyage en train étant relativement coûteux pour certains de nos actuels ou futurs accompagnateurs, il est plus agréable et surtout utile pour vous de voyager en compagnie d'une personne voyante. Si le billet guide n'est pas utilisé, vous pouvez être remboursés sans aucune retenue financière de la SNCF. Dans ce cas, les organisateurs des manifestations vous avertissent quelques jours auparavant de façon à ce que vous puissiez effectuer cette démarche. Le billet guide utilisé par un accompagnateur venant à cette manifestation pourra être pris en charge par l'Association Les Joyeux Mirauds.

Merci de bien vouloir étiqueter très lisiblement tous vos bagages avec nom, prénom et numéro de téléphone afin de faciliter la distribution et surtout pour que nous puissions réagir rapidement au cas

où l'impensable venait à se produire avec les indications que vous aurez bien voulu notifier sur les étiquettes. Nous vous rappelons que pour tous voyages en train, l'étiquetage de tous les bagages est maintenant obligatoire !

Nota : Votre accompagnateur est en aucun cas un bagagiste ce qui signifie qu'il vous appartient de gérer vos valises et autres sacs quels que soient leurs poids. Par ailleurs, il vous incombe de vous débrouiller par vos propres moyens pour rejoindre les lieux de rendez-vous aux accueils PMR des gares SNCF / aéroports afin de participer aux nouvelles aventures avec l'Association Les Joyeux Mirauds.

Les chiens-guides seront bien entendu admis dans la mesure où les personnes non-voyantes maîtrisent parfaitement leur compagnon. Une parfaite autonomie avec son chien-guide est donc très fortement souhaitée afin de ne pas risquer de mettre sa propre vie en danger, et encore moins celles des autres. L'association ne peut, en effet, être tenue responsable de telles imprudences. Par ailleurs, merci de veiller à ce que votre chien-guide d'aveugle soit bien couvert par votre assurance responsabilité civile quant à d'éventuels dommages qu'il pourrait provoquer.

Nous vous attendons nombreux pour ces temps forts et d'avenir pour l'Association Les Joyeux Mirauds toujours dans un esprit convivial.

Bien amicalement,

Le Comité des Joyeux Mirauds  
Margareth, Sandra, Jean-Claude et Pascal

---

L'objectif de l'association LES JOYEUX MIRAUDS est de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap visuel en leurs proposant des activités culturelles et de loisirs, dans un esprit de convivialité, d'amitié et de partage. Toutefois, il convient d'être totalement autonome dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne et en capacité de participer aux activités proposées car l'association ne dispose pas de professionnel de santé pour les encadrer.

---

Numéro Siret : 501 295 190 000 26

Agrément V.A.O. IDF-2021-03-31-00005 portant agrément pour l'activité de séjours de « vacances adaptées organisées »

LES JOYEUX MIRAUDS, Association loi 1901 sans but lucratif, reconnue d'intérêt général en janvier 2008.